



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2018
À 8 H 00**

ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENTS

1. **Adoption de règlements** – Adoption des règlements suivants :

A) Règlement RV-1366-6 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière pour permettre le stationnement d'hiver de nuit. (uniformisation de l'amende à 30 \$ pour le stationnement de nuit l'hiver)

B) Règlement RV-1440-004 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 2 109 183 et 2 109 184, aux lots 5 348 672, 2 873 725 et 2 503 145 et à une partie des lots ayant front sur la montée Sanche. (secteur du chemin de la Grande-Côte et de l'avenue des Mille-Îles, secteur du chemin de la Côte Sud et du boulevard de la Grande-Allée et secteur de la montée Sanche)

C) Règlement RV-1441-068 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-2 309 à même une partie de la zone C-2 310 et par la modification des dispositions particulières à cette zone. (secteur du chemin de la Grande-Côte et de l'avenue des Mille-Îles)

D) Règlement RV-1441-069 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone C-2 475-1 à même une partie de la zone R-1 475 et par la modification des dispositions particulières à cette zone. (secteur du chemin de la Côte Sud et du boulevard de la Grande-Allée)

E) Règlement RV-1441-070 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-3 138 à même une partie des zones R-1 137 et R-2 140 et par la modification des dispositions particulières à cette zone. (secteur de la montée Sanche)

F) Règlement RV-1444-009 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à l'exception d'obtenir un certificat pour le travail administratif à domicile.

G) Règlement RV-1447-021 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones I-1 129, I-2 131, R-3 138 et R-2 309. (secteur du chemin de la Grande-Côte et de l'avenue des Mille-Îles et secteur de la montée Sanche) (secteur du boulevard des Entreprises)

H) Règlement RV-1522-4 modifiant le Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

I) Règlement RV-1651 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2019.

J) Règlement RV-1652 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019.

K) Règlement RV-1653 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2019.

2. **Modification du Plan d'urbanisme – Avis de conformité** - Confirmer que les règlements portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux, sur la construction, sur le lotissement et sur les plans d'aménagement d'ensemble sont conformes au Plan d'urbanisme modifié par le Règlement RV-1440-004.

Période de questions (20 minutes) (items reliés aux sujets discutés à l'ordre du jour).

3. Levée de la séance.